

## REGLEMENT

ARTICLE 1- L'inscription au vide-greniers vaut acceptation du présent règlement.

ARTICLE 2- Les exposants sont, uniquement, des particuliers vendant des objets personnels et d'occasion. Les professionnels de la vente ne seront pas admis.

ARTICLE 3- Les objets à la vente doivent être de type personnel et usagé.

Il est interdit de vendre toute arme à feu, les animaux de toute nature, et de tout produit illicite.

ARTICLE 4- Les organisateurs, à savoir la l'ASP Basket, sont seuls décisionnaires en cas de litige.

ARTICLE 5- l'inscription ne sera validée qu'à réception du dossier complet, à savoir :

- Montant de l'inscription, bulletin d'inscription,
- copie de la pièce d'identité et attestation sur l'honneur.

ARTICLE 6- Les exposants seront accueillis à partir de **8H00** à l'entrée du parking.

Les organisateurs dirigeront les exposants vers leurs places.

Le vide greniers prendra fin vers **17h00**.

ARTICLE 7- **LES VÉHICULES POURRONT ÊTRE GARÉS À L'ARRIÈRE DES EMPLACEMENTS.**

ARTICLE 8- En raison des frais engagés, en cas de désistement ou de cas de force majeure, la réservation de l'emplacement ne sera pas remboursée.

ARTICLE 9- Les organisateurs :

- déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, casse du matériel ou objets exposés ainsi qu'en cas d'accident de personnes occasionnés par des objets exposés, leur manutention, par l'utilisation du courant électrique par une cause quelconque avant, pendant, ou après la manifestation.
- ne répondent pas, non plus, des cas de force majeure : orages tempêtes, ou tout autre événement prévu ou non prévu.
- se réservent la possibilité de communiquer les coordonnées des vendeurs à tout acheteur lésé au sens de la loi sur les vices cachés.
- auront toute autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité.

ARTICLE 10- La garantie légale sur les vices cachés reste opposable à tout vendeur d'objet réputé en état de fonctionnement lors de sa vente.

En cas de litige, l'article 310-2 du Code du Commerce titre I alinéa 4, s'exerce.

# SUPER

# VIDE GRENIERS



DIMANCHE

**30**  
JUIN

DOSSIER D'INSCRIPTION :

**aspbasket.fr**

RESTAURATION & BUVETTE  
PARKING CORA STE MARIE



## RESTAURATION et BUVETTE SUR PLACE

possibilité pour les exposants  
de laisser la voiture sur la place de parking  
2 TOILETTES A DISPOSITION SUR LE SITE

Envoyer vos dossiers à:

M ALBANESE Louis

Tél: 06 65 35 24 89

Mail: [louisalbanese@wanadoo.fr](mailto:louisalbanese@wanadoo.fr)

Rue: 15, Rue de l'Eglise

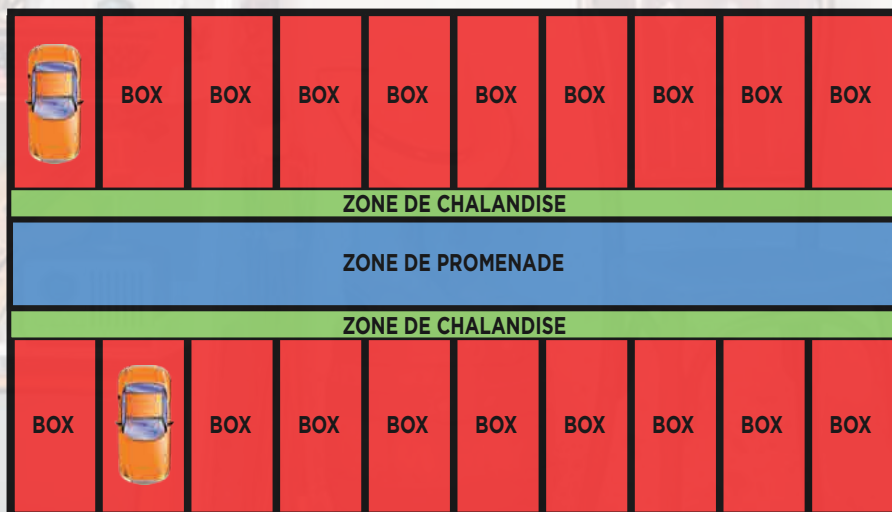
CP: 54580 Ville MOINEVILLE

Dossiers à télécharger sur: [www.aspbasket.fr](http://www.aspbasket.fr)

Ou à récupérer à l'entrée Cora.

Date limite d'inscription : **mercredi 23 juin**

**DIMENSION D'UN BOX : ENVIRON 2,5ml x 5ml**



## COUPON D'INSCRIPTION A RETOURNER AVEC LE PAIEMENT

Je soussigné (e), Nom : .....Prénom : .....

Né (e) le : ..... / ..... / .....

À:.....

ADRESSE : N°.....RUE.....

CP.....VILLE.....

Tél:.....

Email :.....@.....

VEHICULE: Marque.....Type.....N° immatriculation.....

PIECE D IDENTITE N°..... DELIVREE LE .... / .. / .....

Réserve un emplacement de : ..... BOX X 6 EUROS = .....€

(CHEQUE LIBELLE A L'ORDRE DE « ASP BASKET SAINTE MARIE ».

### ATTESTATION

Et Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant (e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article R321-9 du code pénal)
- De ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)

Fait à .....le ..... / ..... /2024

Signature